



FICHE REPÈRES DU RSU 2022

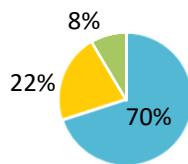
COLLECTIVITES ET EPCI AFFILIES AU CST DU CDG27

Cette Fiche reprend les principaux indicateurs du RSU 2022. Elle permet à une collectivité de se comparer à un groupe de collectivités présentant les mêmes caractéristiques (ex : type de collectivités, nombre d'agents, strate démographique...). Elle a été réalisée via l'application www.donnees-sociales.fr.

TAUX DE RETOUR	63%	> 427 collectivités, ayant au moins un agent, ont transmis leur RSU sur 681 recensées
		> 2 885 agents recensés dans ces collectivités dont 2 019 fonctionnaires, 622 contractuels permanents et 244 contractuels non permanents

Effectifs

- 70% des agents sont fonctionnaires



	Minimum	Maximum	Effectif moyen	Nb de coll concernées
Fonctionnaires	1	42	5	412
Contractuels permanents	1	18	3	301
Contractuels non permanents	1	20	3	135

- 12,7 % des contractuels permanents en CDI

Précisions emplois non permanents

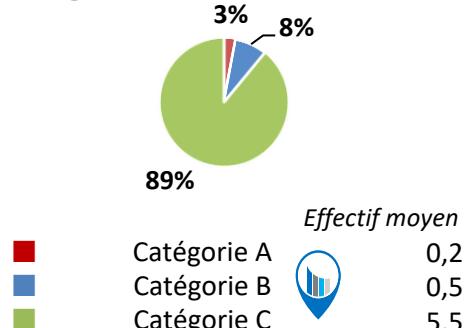
- ⇒ 1,5 % des agents recrutés dans le cadre d'un emploi aidé
- ⇒ 4,4 % des agents sont saisonniers ou occasionnels

Caractéristiques des agents permanents

- 61% d'agents relevant de la filière technique

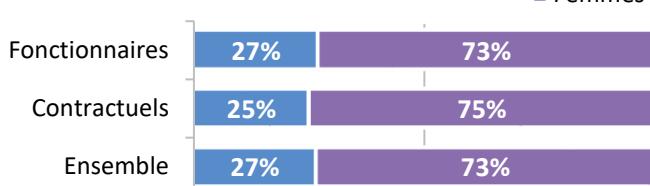
Filière	Titulaire	Contractuel	Tous	Nb moyen par coll concernée				
					Administrative	Technique		
Administrative		15,0%		27,2%		1,7		
Technique		72,7%		60,8%		4,3		
Culturelle		3,2%		1,9%		1,9		
Sportive		0,5%		0,3%		4,0		
Sociale		1,9%		4,8%		1,7		
Médico-sociale		0,2%		0,0%		0,5		
Police municipale		0,0%		0,6%		1,3		
Animation		6,6%		4,2%		2,4		
Total		100%		100%		7		

- 89% d'agents relevant de la catégorie C



- Le taux de féminisation des emplois permanents est de : 73%

■ Hommes
■ Femmes

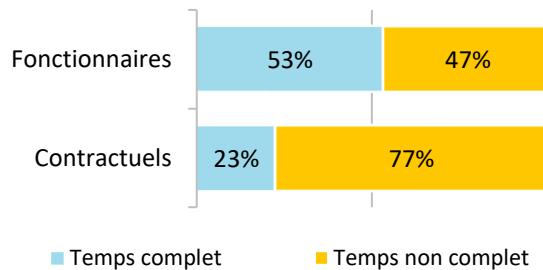


- Le cadre d'emplois des adjoints techniques rassemble 56% des agents

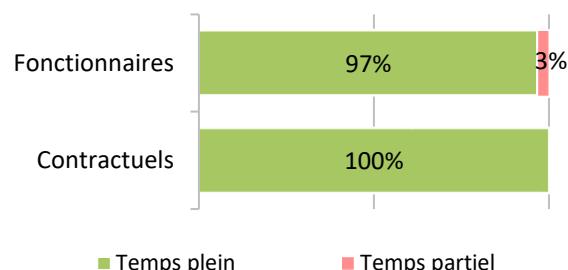
Cadres d'emplois	% d'agents
Adjoints techniques	56%
Adjoints administratifs	20%
Rédacteurs	5%
ASEM	4%
Adjoints territoriaux d'animation	4%

Temps de travail des agents permanents

- 53% des fonctionnaires à temps complet contre 23% des contractuels



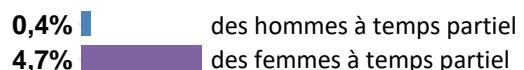
- 3% des fonctionnaires à temps partiel contre aucun contractuel



- Les filières les plus concernées par le temps non complet

Filière	Fonctionnaire	Filière	Contractuel
Culturelle	61%	Sportive	100%
Sociale	50%	Animation	98%
Administrative	48%	Culturelle	80%

- Part des agents permanents à temps partiel selon le genre

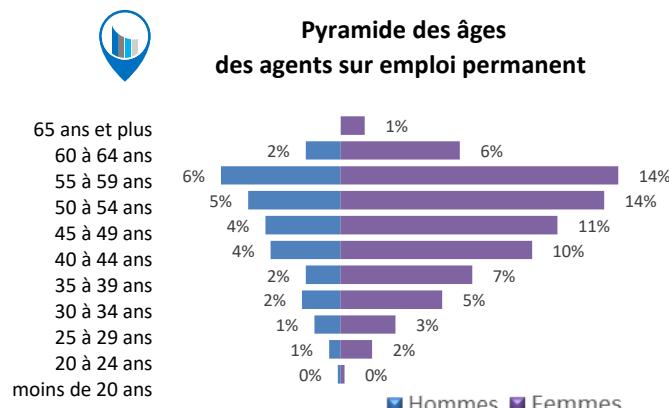


Remarque : les agents intercommunaux sont comptés plusieurs fois comme des agents à temps non complet.

Pyramide des âges

- En moyenne, les agents ont 48 ans

Âge moyen* des agents permanents	
Fonctionnaires	49,00
Contractuels permanents	44,18
Ensemble des permanents	47,86
Âge moyen* des agents non permanents	
Contractuels non permanents	40,19



* L'âge moyen est calculé sur la base des tranches d'âge

Équivalent temps plein rémunéré

- En moyenne, 6,3 agents en Équivalent Temps Plein Rémunéré (ETPR) par collectivité



- > 3,7 fonctionnaires
- > 1,1 contractuel permanent
- > 1,5 contractuels non permanents

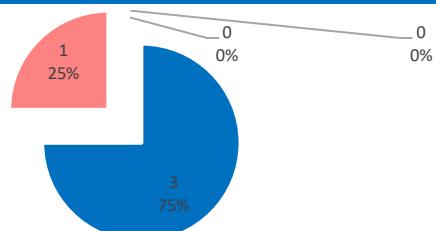
ETPR permanents moyens par catégorie



Positions particulières

0,2% des agents permanents sont en position statutaire particulière

- Part d'agents détachés dans une autre structure
- Part d'agents détachés dans la collectivité
- Part d'agents mise à disposition dans une autre structure
- Part d'agents mis à disposition dans la collectivité



Mouvements

- En 2022, le taux de rotation moyen des effectifs permanents est de 17,7%

Fonctionnaires	Contractuels permanents
6,3%	56,9%
Emplois moyens permanents rémunérés	
Effectif physique théorique au 31/12/2021	Effectif physique au 31/12/2022
6,2 agents	6,2 agents
¹ cf. page 7	
Variation des effectifs* entre le 1er janvier et le 31 décembre 2022	
Fonctionnaires	↘ -2,5%
Contractuels	↗ 11,5%
Ensemble	↗ 0,5%

- Principales causes de départ d'agents permanents

Fin de contrat (hors agents contractuels mis en stage dans l'année)	45%
Départ à la retraite	16%
Agent contractuel nommé stagiaire au sein de la collectivité au cours de l'année	15%
Démission	11%
Mutation (changement de collectivité)	5%

- Principaux modes d'arrivée d'agents permanents

Remplaçants	50%
Article 3 hors remplaçants, retours ou réintégrations	21%
Recrutement direct - Nouvel arrivant dans la collectivité	9%
Voie de mutation	6%
Recrutement direct - Agent déjà présent en tant que contractuel permanent	5%

* Variation des effectifs :

(effectif physique rémunéré au 31/12/2022 - effectif physique théorique rémunéré au 31/12/2021) / (Effectif physique théorique rémunéré au 31/12/2021)

Évolution professionnelle

- Concours et examens professionnels

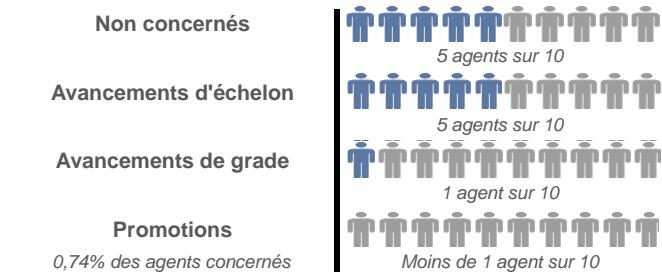
En moyenne, 1,1% des agents permanents présents au 31/12 ont été titularisés dans l'année

- 3 Ruptures conventionnelles actées en 2022

0,7% des collectivités ont initié au moins une procédure de rupture conventionnelle
100% sont à l'initiative de l'agent

- Avancements et promotions

Nombre moyen d'agents concernés sur 10



Sanctions disciplinaires

- 3% des collectivités sont concernées par au moins une sanction disciplinaire en 2022.

Nombre de sanctions prononcées concernant les fonctionnaires en 2022

	Hommes	Femmes
Sanctions 1 ^{er} groupe	4	0
Sanctions 2 ^{ème} groupe	0	0
Sanctions 3 ^{ème} groupe	1	0
Sanctions 4 ^{ème} groupe	0	0

Aucune sanction prononcée à l'encontre de fonctionnaires stagiaires

Aucune sanction prononcée à l'encontre d'agents contractuels

- Principaux motifs des sanctions prononcées (fonctionnaires et contractuels en 2022)

Qualité de service (manquement aux sujétions du service, négligence, désobéissance hiérarchique, absence irrégulière, abandon de poste)	60%
Incorrections, violences, insultes, harcèlement moral	20%
Ivresse	20%

Budget et rémunérations



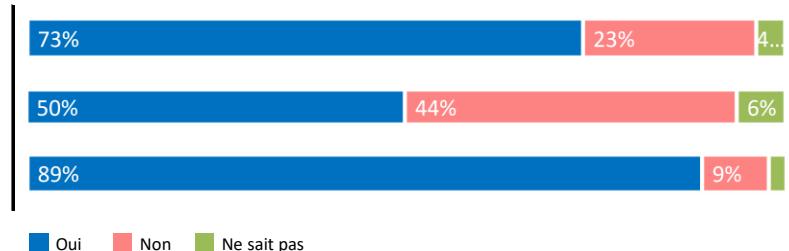
- Les charges de personnel représentent 36,97 % des dépenses de fonctionnement



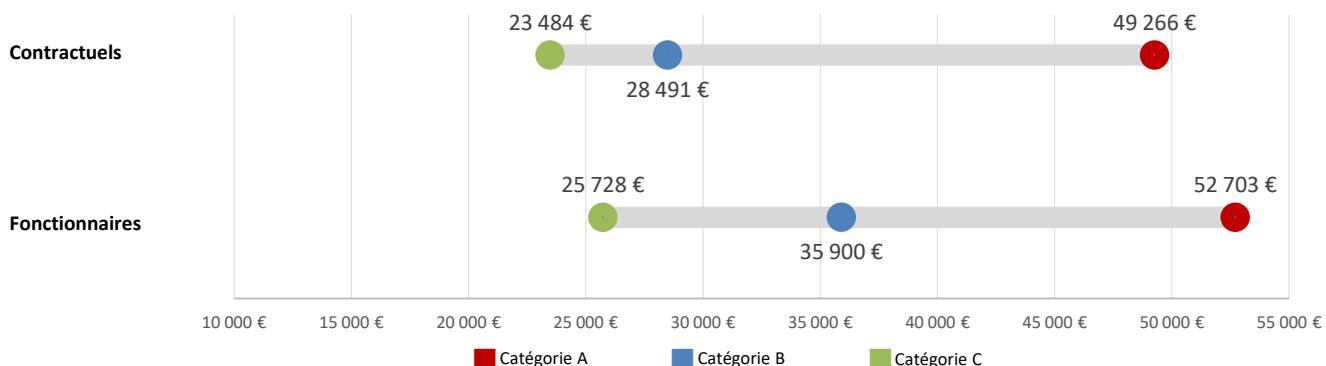
- Mise en place du RIFSEEP

- pour au moins un cadre d'emplois pour les fonctionnaires
- pour les contractuels permanents
- avec une part de CIA

53% des collectivités prévoient le maintien des primes en cas de congé de maladie ordinaire

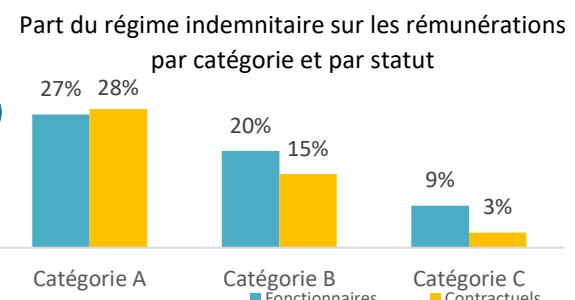


- Rémunération moyenne par équivalent temps plein rémunéré des agents permanents

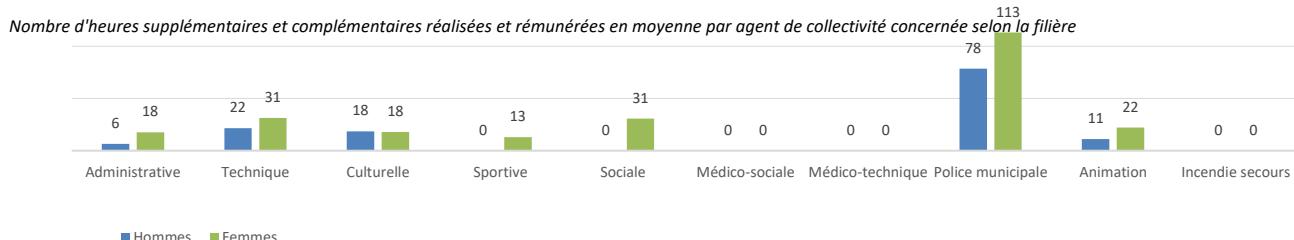


La part du régime indemnitaire sur les rémunérations annuelles brutes pour l'ensemble des agents permanents est de 10,34 %

Part du régime indemnitaire sur les rémunérations :	
Fonctionnaires	11,00%
Contractuels sur emplois permanents	6,55%
Ensemble	10,34%



- En moyenne, 202 heures supplémentaires/complémentaires pour les 62% de collectivités concernées



- 32% des collectivités adhèrent au régime d'assurance chômage pour la gestion de leurs anciens contractuels

Absences Agents présents au 31 décembre

- En moyenne, 13,1 jours d'absence pour tout motif compressible par fonctionnaire



- En moyenne, 4,2 jours d'absence pour tout motif compressible par contractuel permanent

	Fonctionnaires	Contractuels permanents	Ensemble agents permanents	Contractuels non permanents
Taux d'absentéisme « compressible » (maladies ordinaires et accidents de travail)	3,59%	1,14%	3,01%	1,88%
Taux d'absentéisme médical (toutes absences pour motif médical)	5,34%	1,14%	4,35%	1,88%
Taux d'absentéisme global (toutes absences y compris maternité, paternité et autre)	5,52%	1,26%	4,52%	2,13%

Cf. p7 Précisions méthodologiques pour les groupes d'absences

Taux d'absentéisme : nombre de jours d'absence / (nombre total d'agents x 365)

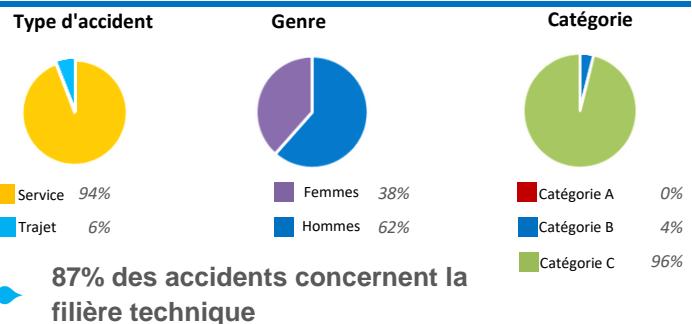
- > 22,91 % des agents permanents ont eu au moins un jour de carence prélevé

Accidents du travail

- 9% des collectivités concernées par des accidents de travail

> 2 accidents du travail pour 100 agents

> En moyenne, 63 jours d'absence consécutifs par accident du travail



Prévention et risques professionnels

6 jours moyens de formation liés à la prévention (habilitations et formations obligatoires)

Coût moyen des formations : 1 323 €

Coût par jour de formation : 204 €

Oui Non Ne sait pas En cours
43% 40% 16%

Existence d'un document unique (DUERP)

73% 17% 9%

Existence d'un registre de santé et de sécurité

91% 6...

Oui Non Ne sait pas En cours

43% 40% 16%

Oui Non Ne sait pas En cours

Part des agents permanents ayant bénéficié d'une visite médicale spontanée

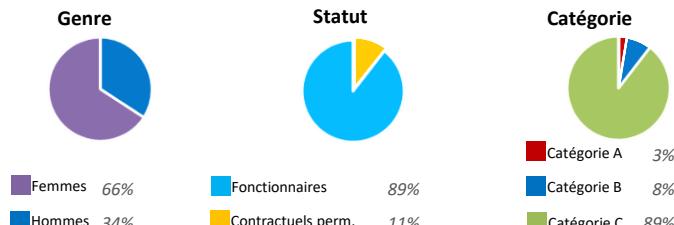
2,8% des femmes

3% des hommes

Handicap

- 9% des collectivités ont au moins un agent BOETH

Taux de BOETH: 1,4%



0,1 travailleur handicapé recruté sur emploi non permanent par collectivité concernée

Dépenses moyennes couvrant l'obligation d'emploi (collectivités concernées)

Dépenses afférentes à la passation de contrats de fourniture, de sous-traitance ou de prestations de services avec des entreprises adaptées

21 792 €

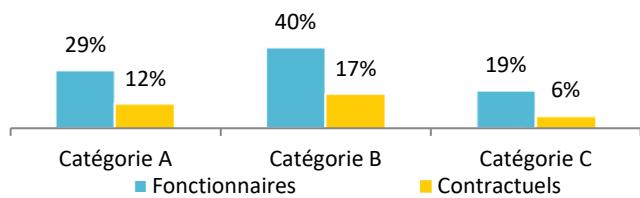
Dépenses destinées à favoriser l'accueil, l'insertion ou le maintien dans l'emploi des travailleurs handicapés

5 388 €

Formation Agents présents au 31 décembre

- En 2022, 18% des agents permanents ont suivi une formation d'au moins un jour
17% des femmes et 20% des hommes

Pourcentage d'agents par catégorie et par statut ayant bénéficié d'au moins un jour de formation

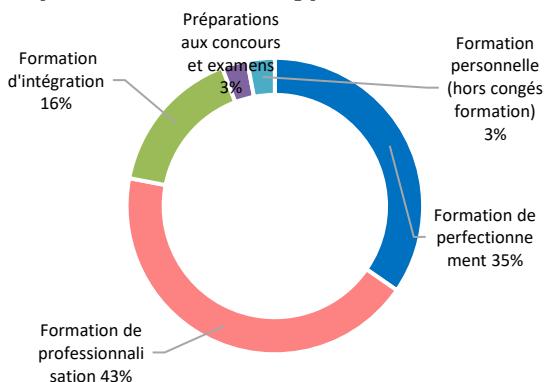


- Le budget médian consacré à la formation est de 1 218 €

Répartition des dépenses de formation

CNFPT au titre de la cotisation obligatoire	78%
Autres organismes	15%
Coût de la formation des apprentis	4%
Frais de déplacement	2%
CNFPT au-delà de la cotisation obligatoire	1%

Répartition selon le type de formation



- Nombre moyen de jours de formation par agent permanent :

> 0,5 jour par agent

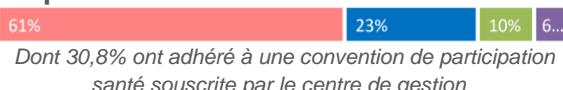


Répartition des jours de formation par organisme

CNFPT cotisation obligatoire	70%
Autres organismes	27%
CNFPT au-delà de la cotisation obligatoire	2%
Collectivité	2%

Action sociale et protection sociale complémentaire

- 23% des collectivités ont un accord collectif sur la protection sociale complémentaire



Santé Prévoyance

Montant moyen annuel par bénéficiaire

308 €

199 €

En cours Oui Non Ne sait pas

Relations sociales

- 8% des collectivités concernées par des grèves



3 jours de grève en moyenne par collectivité



Nombre moyen de réunions des instances

Comité technique	CAP	CCP
0	0	0

L'action sociale des collectivités

Prestations servies directement par la collectivité



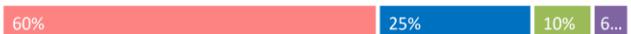
Prestations servies par l'intermédiaire d'un centre de gestion



Prestations servies par l'intermédiaire d'une association locale



Prestations servies par l'intermédiaire d'une association nationale



- 0,2% des collectivités ont engagé des négociations collectives



0,2% ont conclu un ou plusieurs accords collectifs

La négociation principale

Protection sociale complémentaire

Les principaux accords

Temps de travail, qualité de vie au travail

Conditions et organisation du travail

Mise en place du télétravail

— Précisions méthodologiques —

● 1 Formules de calcul - Effectif théorique au 31/12/2021

Pour les fonctionnaires :

Total de l'effectif physique rémunéré des fonctionnaires au 31/12

- + Départs définitifs de titulaires ou de stagiaires
- + Départs temporaires non rémunérés
- Arrivées de titulaires ou de stagiaires
- Stagiairisation de contractuels de la collectivité
- Retours de titulaires stagiaires

Pour les contractuels permanents :

Total de l'effectif physique rémunéré des contractuels au 31/12

- + Départs définitifs de contractuels
- + Départs temporaires non rémunérés
- + Stagiairisation de contractuels de la collectivité
- Arrivées de contractuels
- Retours de contractuels

Pour l'ensemble des agents permanents :

Effectif théorique des fonctionnaires au 31/12/2021

- + Effectif théorique des contractuels permanents au 31/12/2021

● 2 Formules de calcul - Taux d'absentéisme

$$\frac{\text{Nombre de jours calendaires d'absence}}{\text{Nombre d'agents au 31/12/2022} \times 365} \times 100$$

Les journées d'absence sont décomptées en jours calendaires pour respecter les saisies réalisées dans les logiciels de paie

Note de lecture :

Si le taux d'absentéisme est de 8 %, cela signifie que pour 100 agents de la collectivité, un équivalent de 8 agents a été absent toute l'année.

● 3 « groupes d'absences »

1. Absences compressibles :

Maladie ordinaire et accidents du travail

2. Absences médicales :

Absences compressibles + longue maladie, maladie de longue durée, grave maladie, maladie professionnelle

3. Absences Globales :

*Absences médicales + maternité, paternité adoption, autres raisons**

* Les absences pour "autres raisons" correspondent aux autorisations spéciales d'absences (motif familial, concours...)

Ne sont pas comptabilisés les jours de formation et les absences pour motif syndical ou de représentation.

● En raison de certains arrondis, la somme des pourcentages peut ne pas être égale à 100 %

— Réalisation —

Cette fiche Repères reprend les principaux indicateurs du RSU 2022. Ces données ont pour objectif de bénéficier d'une vue d'ensemble des effectifs correspondant à un groupe de collectivités constitué par le Centre de Gestion et ainsi de disposer d'éléments de comparaison respectant les mêmes modes de calcul que les synthèses individuelles du RSU.



L'outil automatisé permettant la réalisation de cette synthèse a été développé par le Comité Technique des Chargés d'études des Observatoires Régionaux des Centres de Gestion.

Date de publication : février 2024

Version 1